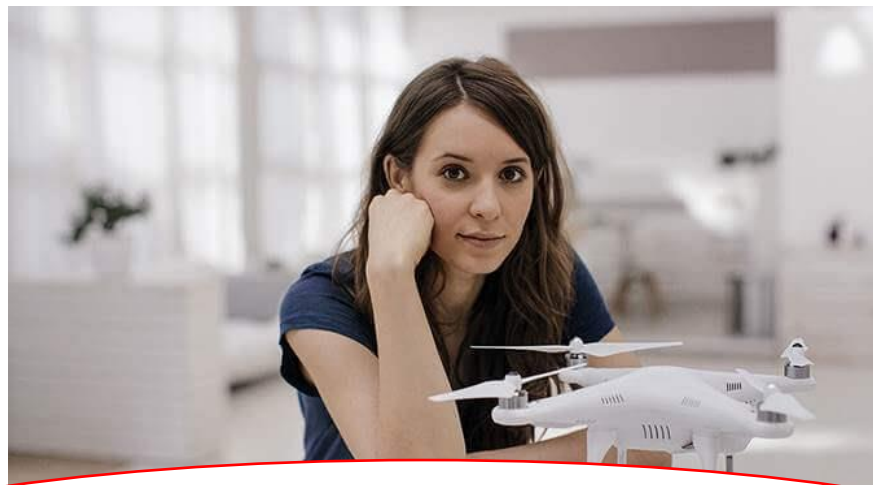




**L'HEBDO
PRO**

L'HEBDO PRO



■ Edition du 25/01/2018 – Semaine 4



Votre actualité...

- ✓ **Les conditions appliquées par CEGC-SACCEF pour répondre au dispositif de la loi Macron concernant la création d'office notarial**

Protocole national : Caisse d'Epargne / CEGC-SACCEF / favorisant l'accès des notaires en création au crédit bancaire et facilitant leur accompagnement financier
Code Naf : 6910Z

CONTEXTE

Depuis le mercredi 16 novembre 2016, le dispositif pour la création d'office notariale (loi Macron) est entré en vigueur

Le nombre des offices susceptibles d'être créés a été fixé à 1 002 pour les deux années à venir (Potentiel : 1.650 notaires) réparties selon une carte établie par l'Autorité de la concurrence, qui divise le territoire en 247 zones. Les candidats ont été appelés à postuler (30.000 inscriptions soit 7.500 candidatures), avec la possibilité ouverte aux études notariales existantes de postuler pour la création de « succursales ».

Les nominations des notaires pouvant créer leur office dans une zone définie se fait par tirage au sort depuis le 7 juillet 2017

LA CAUTION SIMPLE «CLASSIQUE» SUR CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

- Intervention en garantie simple : Quotité d'intervention 10% à 60 %
- Objet du financement : droit au bail, travaux d'aménagement, matériel et besoin en fonds de roulement
- En complément des garanties usuelles : caution des associés induites (Création obligatoirement sous forme d'EI)
- Préconisation – retenir les cautions des associés si transfert de l'activité en SELARL (possible après 12 mois d'activité) - caution personnelle et solidaire des associés à hauteur de notre niveau d'intervention minimum - % limité des cautions au cas par cas,
- Demande de financement 80K€ à 150K€ maximum en BFR
- Financement sur une durée 15 ans maximum (préconisation 12 ans)
- Garantie proposée : Caution simple – tarification Profession libérale
- Conditions : 30% à 40% (max) de quotité garantie
- Différé possible : 6 à 12 mois maximum



Identification des diplômes

- ✓ Validation de la capacité d'exercer et autorisation d'installation : **attestation Chambre des Notaires**

Analyse

- ✓ Attention particulière sur le comportement bancaire **à titre privé**

Contact

- ✓ Appel préalable à **CEGC-SACCEF**

CEGC SACCEF :
Emmanuel LASNIER
Emmanuel.LASNIER@c-garanties.com
tel : 01 58 19 03 35 ou 06 29 71 64 36
Patricia PIEDBOIS
Patricia.piedbois@c-garanties.com